



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire est une obligation dans les communes d'au moins 3500 habitants et plus, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus, ainsi que les départements (articles L2312-1, L5211-36 et L3312-1 du CGCT). Il a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

En M57, la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires doit être tenu par l'organe délibérant dans un délai maximum de dix semaines précédant l'examen du budget et ne pas avoir lieu lors de la même séance que celle concernant le vote du budget.

Le contenu du débat d'orientation budgétaire

L'article 107 de la loi NOTRE a modifié les articles mentionnés ci-dessus en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. En effet, le DOB doit désormais faire l'objet d'un rapport d'orientation budgétaire.

D'après les articles D2312-3, ce rapport prévu par l'article L2312-1 du CGCT doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses de d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision en dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le II de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques a donné quelques précisions concernant le DOB :

A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimée en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants, les départements, le rapport comporte également les informations relatives :

- A la structure des effectifs ;
- Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature. ;
- A la durée effective du temps de travail.

Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la collectivité. Il peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévue au dixième alinéa de l'article 33 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.



A - APERÇU DE L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE

Source : DOB 2026 de la Caisse d'Epargne

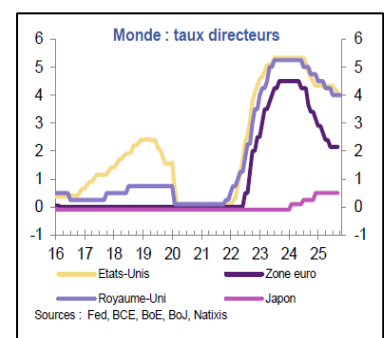
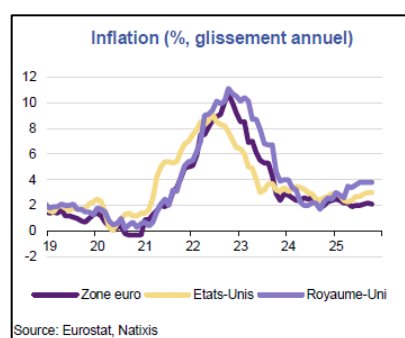
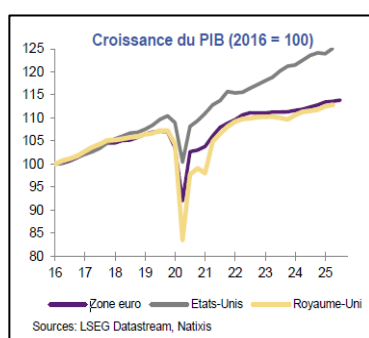
Monde : la croissance mondiale résiste malgré de multiples chocs

Pour les deux prochaines années, nous prévoyons une croissance mondiale en léger ralentissement, à 2,9 % en 2025 et 2,8 % en 2026, après 3,0 % en 2024. Cela reste une performance remarquable alors que l'activité fait face à de nombreux chocs, à commencer par les droits de douane de l'administration américaine.

Aux États-Unis, l'activité ralentirait à 1,8 % en 2025 et 2026, après 2,8 % en 2024, un rythme qui reste élevé. En zone euro, la croissance est attendue à 1,3 % cette année et serait quasi inchangée en 2026 (1,2 %), même si celle-ci ferait face à des forces contraires (relance de l'investissement en Allemagne, impact négatif des droits de douane). Au Royaume-Uni, la croissance serait proche de celle observée en zone euro (1,4 % en 2025 et 1,2 % en 2026). En Chine, l'activité resterait autour de 5 % (5 % en 2025 et 4,8 % en 2026), malgré les droits de douanes US.

Côté politique monétaire, la Fed poursuivrait son cycle de baisses de taux, tandis que la BCE s'arrêterait à 2 %. La BCE considère qu'elle est « bien positionnée » pour faire face aux différents chocs, ce qui justifie un statu quo à 2 %. La Banque d'Angleterre continuerait son cycle de baisse de taux mais à un rythme prudent compte tenu d'une inflation toujours élevée. Aux États-Unis, la Fed a commencé son cycle de baisses de taux en septembre 2025 et celui-ci se poursuivrait jusqu'en avril 2026 pour un taux terminal à 3 % (borne haute des taux Fed Funds) sur fond de ralentissement du marché du travail et malgré des risques inflationnistes liés aux droits de douane. A rebours, la Banque du Japon augmenterait une dernière fois ses taux en décembre 2025, à 0,75 %.

Les risques sur la croissance mondiale demeurent élevés. Les effets de la hausse des droits de douane ne sont pas encore pleinement ressentis et les tensions géopolitiques avec la Russie et au Moyen-Orient demeurent élevées. A l'inverse, une détente sur les droits de douane, la relance allemande et le virage de la défense en Europe constituent des relais de croissance qui pourraient être supérieurs à nos attentes.





Zone euro : une croissance en ordre dispersé

Scénario de croissance :

La croissance en zone euro s'établirait à 1,3 % en 2025 puis 1,2 % en 2026 après 0,8 % en 2024. Une partie de la bonne performance de la croissance en zone euro traduit une anticipation des droits de douanes US, avec une forte hausse des exportations de biens européens vers les États-Unis au 1er semestre 2025.

La croissance européenne est tirée par les pays du Sud de l'Europe avec une croissance attendue à 2,9 % en Espagne. La croissance française résiste malgré l'incertitude politique (+0,9 %), alors que l'activité reste faible en Allemagne (0,3 %) et en Italie. L'année prochaine, la croissance allemande redémarrerait (+1,3 %) sous l'effet d'un plan de relance massif, qui bénéficierait à l'ensemble de la zone euro.

Inflation :

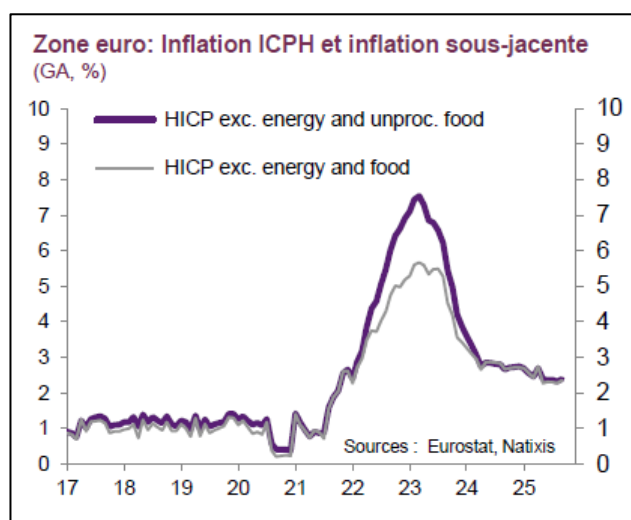
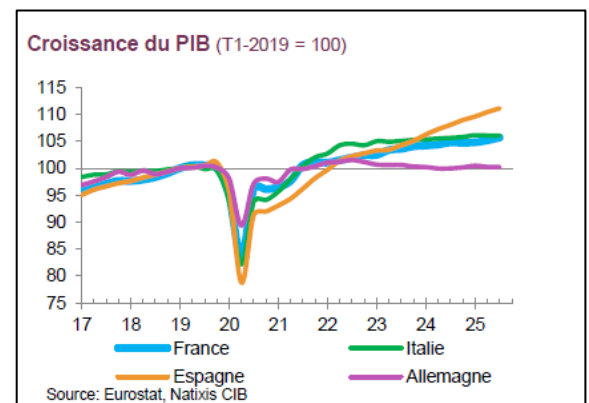
L'inflation resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la BCE cette année, à 2,1 %, avant de fléchir plus nettement l'année prochaine à 1,7 %, sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz.

L'inflation hors énergie et alimentation resterait un peu supérieure à 2 %, avec une inflation des services toujours élevée dans certains pays et notamment en Allemagne où le salaire minimum est attendu en hausse de 14 %.

Prévisions

	Croissance du PIB (%)			Inflation (%)		
	2024	2025	2026	2024	2025	2026
Zone Euro	0,8	1,3	1,2	2,4	2,1	1,7
Allemagne	-0,5	0,3	1,3	2,5	2,2	2,3
France	1,1	0,9	1,0	2,3	1,0	1,3
Italie	0,5	0,5	1,0	1,1	1,7	1,3
Espagne	3,5	2,9	2,1	2,9	2,6	1,7

Source: Natixis CIB





France : l'activité résiste à l'incertitude politique

Croissance : nos prévisions anticipent une croissance de 0,9 % en 2025 et 1,0 % en 2026.

La croissance française a été particulièrement dynamique au 3ème trimestre 2025 (+0,5 % T/T) notamment grâce à la bonne performance des points forts de l'économie française, à commencer par l'aéronautique dont le rythme des livraisons continuerait d'augmenter au cours des prochains trimestres.

L'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

Inflation : nous prévoyons une inflation (IPCH) de 1,0 % en 2025 et de 1,7 % en 2026, après 2,3 % en 2024.

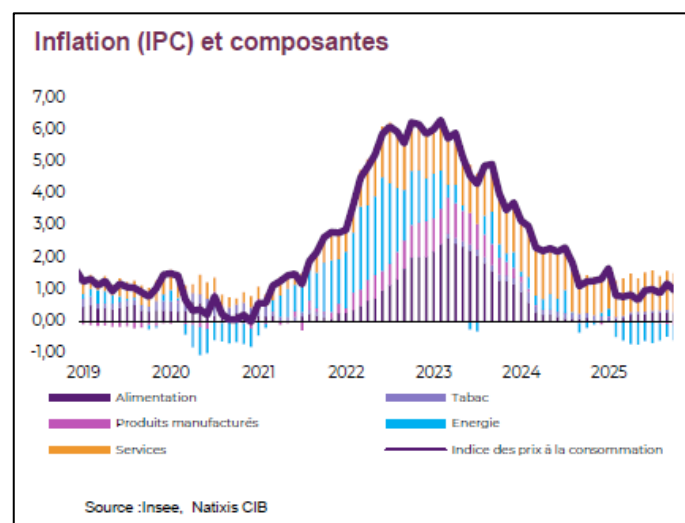
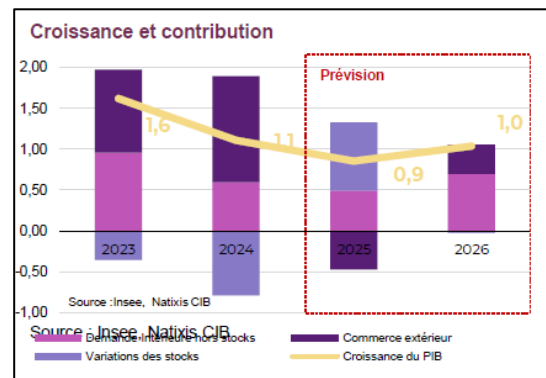
L'inflation française est la plus faible de la zone euro (à l'exception de Chypre), celle-ci ayant été tirée à la baisse par la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité de 15 % en février 2025.

L'inflation française resterait modérée en 2026, ce qui s'explique par

- la baisse des prix du pétrole et du gaz et l'appréciation de l'euro,
- la modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de croissance légèrement sous le potentiel.

Prévisions			
	2024	2025	2026
PIB (MA, %)	1,1	0,9	1,0
Consommation privée (MA, %)	1,0	0,4	0,6
Consommation publique (MA, %)	1,4	1,4	1,0
FBCF (MA, %)	-1,3	-0,2	0,6
Exportations (MA, %)	2,4	0,9	2,8
Importations (MA, %)	-1,3	2,2	1,7
Demande intérieure (contrib., pp)	0,6	0,5	0,7
Commerce extérieur (contrib., pp)	1,3	-0,5	0,4
Variation des stocks (contrib., pp)	-0,8	0,8	0,0
Inflation IPCH (%)	2,3	1,0	1,3
<i>hors énergie et alim. non-transf. (%)</i>	2,4	1,6	1,4

Source : Natixis CIB





France : le climat de l'emploi se dégrade

Coup de frein sur l'emploi

Au troisième trimestre 2025, l'emploi salarié privé a diminué de 0,3 % après +0,2 % au trimestre précédent (-60 600 emplois après +43 400 emplois). Au cours du trimestre, les contrats d'alternance ont représenté environ les deux tiers de la baisse de l'emploi salarié privé.

Sur un an, l'emploi salarié privé a baissé de 0,5 % par rapport à l'année précédente (-112 100 emplois) ; il s'agit du 4ème trimestre consécutif de baisse d'une année sur l'autre après près de quatre ans d'augmentation (les emplois privés restent 1 million au-dessus de leur niveau du quatrième trimestre 2019).

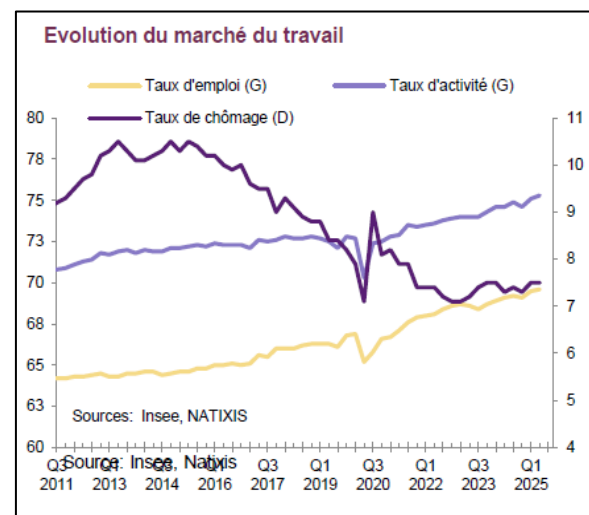
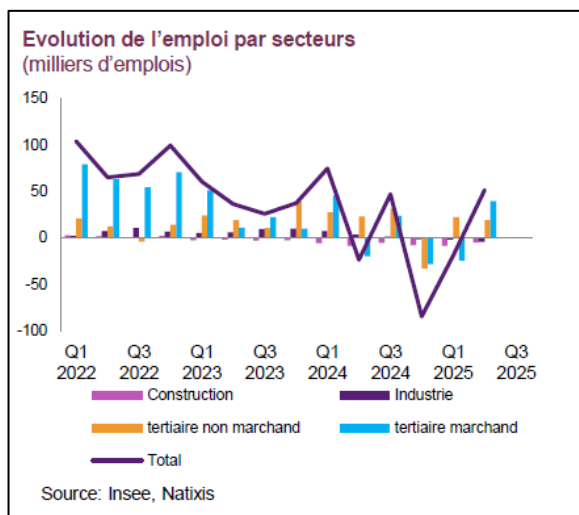
Ralentissement des salaires

Les salaires horaires (secteur marchand non agricole) ont augmenté de 0,2 % par rapport au trimestre précédent après +0,1 % au premier trimestre, en raison d'une légère augmentation de la prime de partage de la valeur.

En glissement annuel, les salaires horaires ont légèrement ralenti à 2 %, après 2,5 % au 1er trimestre.

Taux de chômage attendu en légère hausse

Le taux de chômage (BIT) est resté stable au 2ème trimestre 2025 à 7,5 %. Il augmenterait légèrement en 2026, à 7,6 %, la croissance du PIB étant attendue sous son potentiel l'an prochain dans un contexte d'incertitudes politiques persistantes.





France : budget 2026 : une route semée d’embûches

Le projet de loi de finances 2026 a été soumis au Parlement le 14 octobre 2025, respectant tout juste les 70 jours de délai dont le Parlement doit disposer pour l’examiner et le voter.

Le Gouvernement anticipe un déficit public de 5,4 % cette année et de 4,7 % en 2026, une cible qui paraît ambitieuse compte tenu des nombreux aléas d’ici à l’adoption complète du budget. L’Assemblée nationale est fragmentée et les équilibres politiques demeurent fragiles, la France ayant connu 6 gouvernements depuis début 2024.

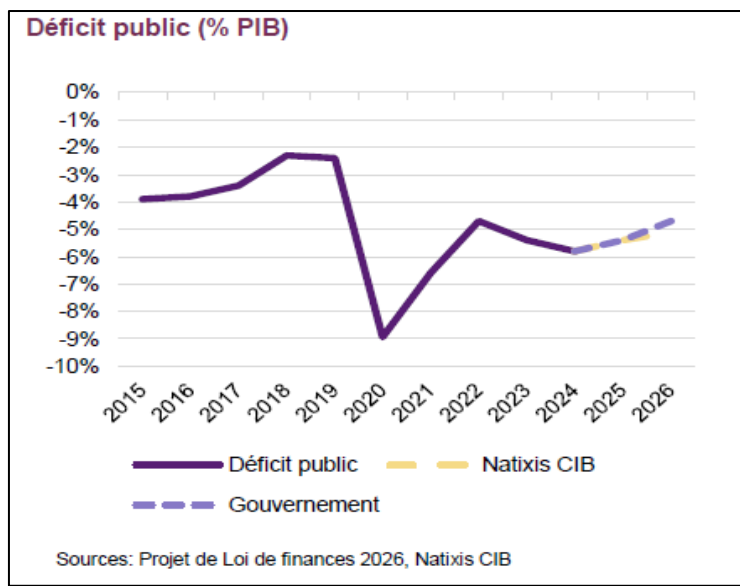
La version finale du budget sera ainsi probablement différente de celle proposée initialement par le Gouvernement, le Premier ministre ayant indiqué vouloir renoncer à l’utilisation de l’article 49 alinéa 3 de la Constitution.

Pour pallier l’absence de loi de finances pour 2026, une loi spéciale a été adoptée le 23 décembre dernier dans l’attente d’un budget complet, comme cela a été le cas l’an passé. Le recours à des ordonnances est également évoqué, mais cette possibilité n’a jamais été utilisée par le passé.

Prévisions du gouvernement (% PIB sauf mention contraire)

	2024	2025	2026
État	-5,2	-4,3	-4,5
Organismes divers d'administration centrale	-0,1	-0,1	-0,0
Administrations publiques locales	-0,6	-0,5	-0,3
Administrations de sécurité sociale	0,0	-0,3	0,1
Solde public	-5,8	-5,4	-4,7

Sources: Projet de Loi de finances 2026



Mesures législatives et réglementaires impactant le SMEA

- Le fond de compensation pour la TVA (FCTVA) :
 - Maintien du taux de compensation actuel à savoir 16.404 % (pour mémoire : le taux envisagé dans le PLF de 2025 était de 14.85%)
 - Suppression de l'éligibilité du FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux, et de l'informatique en nuage. Les dépenses éligibles ne sont alors plus que des dépenses d'investissement ;
 - Éligibilité du FCTVA sur les dépenses de concessions d'aménagement pour la part relative aux bâtiments publics ;
 - FCTVA des EPCI : calculé sur les dépenses N-1 et non plus les dépenses N, seules les communes nouvelles conservent le calcul sur les dépenses N.
 - Impact pour le Syndicat : sans objet

- M57 et maquette budgétaire : annexe budget vert / transition écologique
 - Obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants ayant mis en place la M57
 - Application progressive à compter de 2024
 - Pour le CFU 2025 : Axe 1 : atténuation du changement climatique / **Axe 6 : Biodiversité**
 - Pour le CFU 2025 : tous les comptes réels d'investissement, à l'exclusion du remboursement des annuités d'emprunt
 - Axe 1 : Taxonomie européenne : système de classification des activités en fonction de leur impact sur l'environnement
 - Axe 6 : Se référer au guide intitulé « synthèse pratique de cotations pour l'annexe environnementale des collectivités locales »
 - Impact pour le Syndicat : dans le cadre de l'évolution réglementaire, le logiciel de comptabilité Berger Levrault a été mis à jour afin d'alimenter l'annexe budgétaire dit budget vert / gratuit

- Gel du point d'indice de la FP valeur de l'indice 100 : 5 907.34 € - valeur appliqué depuis le 01/07/2023.

- Revalorisation du SMIC au 01/01/2026 : 1 823.03 € brut mensuel contre 1801.74 € mensuel
 - Impact pour le Syndicat : néant

- Revalorisation du plafond de la sécurité sociale au 01/01/2026 : 4 005 €/mois - 30 €/heure
 - Impact pour le Syndicat : En cas d'accueil de stagiaire, la gratification minimale d'un stagiaire passe de 4.35 € à 4.50 € de l'heure.

- Augmentation progressive du taux employeur de la cotisation CNRACL sur 4 années : au 1^{er} janvier 2025, passage de 31.65 % à 34.65 % ; **au 1^{er} janvier 2026, passage de 34.65 % à 37.65 %** ; au 1^{er} janvier 2027, passage e 37.65 % à 40.65 % ; au 1^{er} janvier 2028, passage de 40.65 % à 43.65 %.
 - Impact pour le Syndicat : + 6 610 € pour l'année 2026

- Augmentation des taux de cotisations IRCANTEC
 - Taux patronal Tr A **4.27 %** au lieu de 4.20 %
 - Taux salarial Tr A **2.84 %** au lieu de 2.80 %
 - Taux patronal Tr B **12.75 %** au lieu de 12.55 %
 - Taux salarial Tr B **7.06 %** au lieu de 6.95 %
 - Impact pour le Syndicat : faible (+ 83 €)

- Mise en place de la participation financière obligatoire concernant la Protection Sociale Complémentaire
 - Risque Prévoyance : 10 € par mois et par agent
 - Risque Santé : 16 € par mois et par agent
 - Impact maximal pour le Syndicat : + 2 808 €

B - CONTEXTE DU SYNDICAT MIXTE D'EYGUES EN AYGUES

Pour rappel, le Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues est né le 1^{er} janvier 2020 de la fusion de trois syndicats intercommunaux, conformément à l'arrêté inter-préfectoral n°2019-358-0004. Cette fusion a entraîné la création d'une nouvelle personne de droit public et la disparition des syndicats d'origine.

De plus, la loi NOTRe a attribué, depuis le 1^{er} janvier 2018, aux EPCI à fiscalité propre une nouvelle compétence obligatoire en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI).

Cette compétence a été transférée au Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues par les 7 EPCI suivantes :

- Pays d'Orange en Provence (Communauté de Communes)
- CC Aygues Ouvèze en Provence
- CC Vaison Ventoux
- CC Drôme Sud Provence
- CC des Baronnies en Drôme Provençale
- CC du Diois
- CC du Sisteronais Buech

Le Syndicat a donc pour objet, sur son territoire de compétences, de mettre en œuvre la compétence GEMAPI et certaines missions dites Hors GEMAPI, et plus globalement, d'assurer, de soutenir ou de promouvoir toutes les actions, y compris les études et travaux, visant la Gestion des Milieux Aquatiques (cours d'eau et milieux associés, zones humides...) et la Prévention des Inondations.

Les principaux enjeux, de compétence directe du Syndicat, présents sur le bassin versant sont :

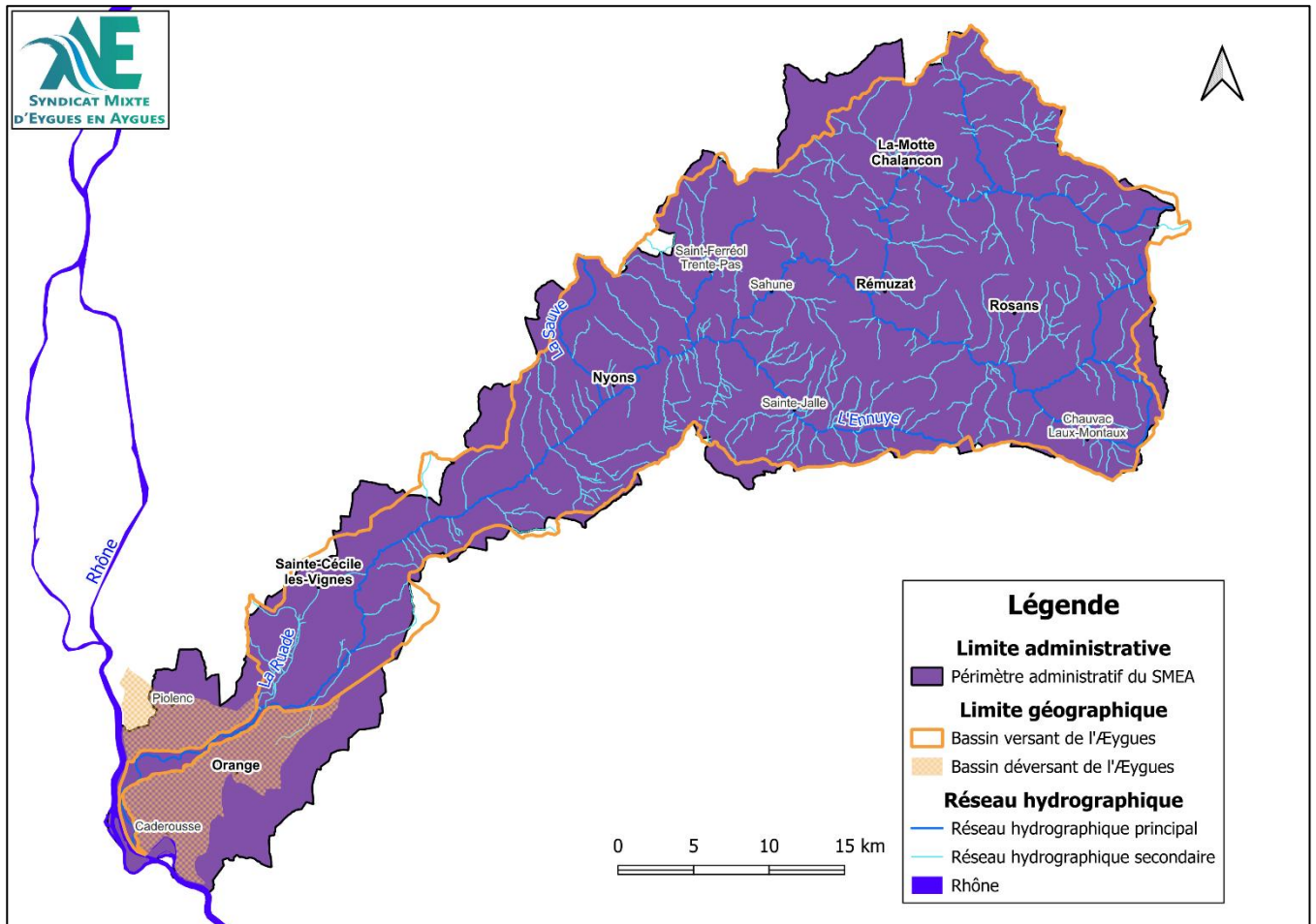
- La gestion des milieux aquatiques, avec notamment la recherche du bon fonctionnement des cours d'eau, intégrant les différentes composantes de « l'espace rivière » : entretien et aménagement, hydrogéomorphologie, continuité écologique et sédimentaire, protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.
- La gestion des inondations par débordement des cours d'eau, et notamment la mise en œuvre des obligations réglementaires découlant du décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques.

Les autres enjeux importants, hors compétence directe du Syndicat, présents sur le bassin versant sont :

- La gestion quantitative de la ressource en eau, avec notamment le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (Etat).
- La préservation des habitats naturels liés aux rivières, avec notamment les sites Natura 2000 en animation par le SMEA pour le site « Aygues » et en lien avec le PNR des Baronnies pour le site « forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues ».

❖ EXTENSION DU PERIMETRE

Par ailleurs, fin 2020, le syndicat a procédé à une extension du périmètre de compétence aux communes des EPCI membres, présentes sur le bassin versant de l'Æygues, non adhérentes à un des trois syndicats. Cette extension du périmètre n'a entraîné aucune modification quant à la gouvernance du syndicat et à la participation financière des membres. Elle a été actée par les préfectures respectives des Hautes-Alpes, de la Drôme et du Vaucluse le 14 juin 2021 enregistré sous le numéro 2021-06-14-00008.



❖ MISE EN PLACE DE LA DEMARCHE PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI)

Le SMEA s'est engagée dans une démarche PAPI, démarche utile et nécessaire pour la mise en œuvre d'un programme d'actions relatif à la prévention des inondations sur le bassin versant de l'Æygues et « obligatoire » pour bénéficier des aides financières de l'Etat :

- Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM ou Fonds Barnier)
- Fonds Vert (fonds abondant le FPRNM)

Pour rappel, les différentes étapes de la démarche :

1. Recrutement d'un animateur PAPI : **effectif depuis le 8 janvier 2024**
2. Désignation par le Syndicat le 14 juin 2024 de « l' élu référent » (cf. délibération n°2024-011) : **M. Xavier MARQUOT, 1^{er} vice-président**
3. Rédaction d'une « Lettre d'Intention » et transmission au Préfet Coordonnateur de Bassin Rhône Méditerranée (PCB) : **envoyé le 10 septembre 2024**
4. Désignation par le PCB d'un Préfet « Pilote » compte tenu de la position du bassin versant de l'Æygues sur plusieurs Départements et Régions : **effectif depuis le 8 octobre 2024 / M. le Préfet du Vaucluse**
 - *Demande de subvention pour le poste « animation PAPI » à hauteur de 50% de l'ETP*
5. Désignation par le Préfet « Pilote » d'un Référent « Etat »
 - *Désignation du Référent « Etat » : **effectif depuis le 16 décembre 2024 / M. le Directeur Départemental des Territoires du Vaucluse***
 - *Réunion de pré cadrage avec les Services de l'Etat : **14 mai 2025***
 - *Elaboration du PAPI selon un cahier des charges prédéfini dont les points importants sont :*
 - Organisation de la gouvernance
 - Participation du public
 - Prise en compte du changement climatique
 - Évaluation environnementale du PAPI
 - Analyse multicritères et analyse coûts-bénéfices
 - Démarche en deux temps :
 - **Le programme d'études préalables (PEP) pour 2026/2027**
 - **Durée cible : 2 ans (24 mois)**
 - **Durée maximale : 4 ans + 1 an supplémentaire dérogatoire**
 - Le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) :
 - Signature PAPI au termes de 4 ans (5ans)
 - Durée mise en œuvre 6 ans + 1 an supplémentaire dérogatoire

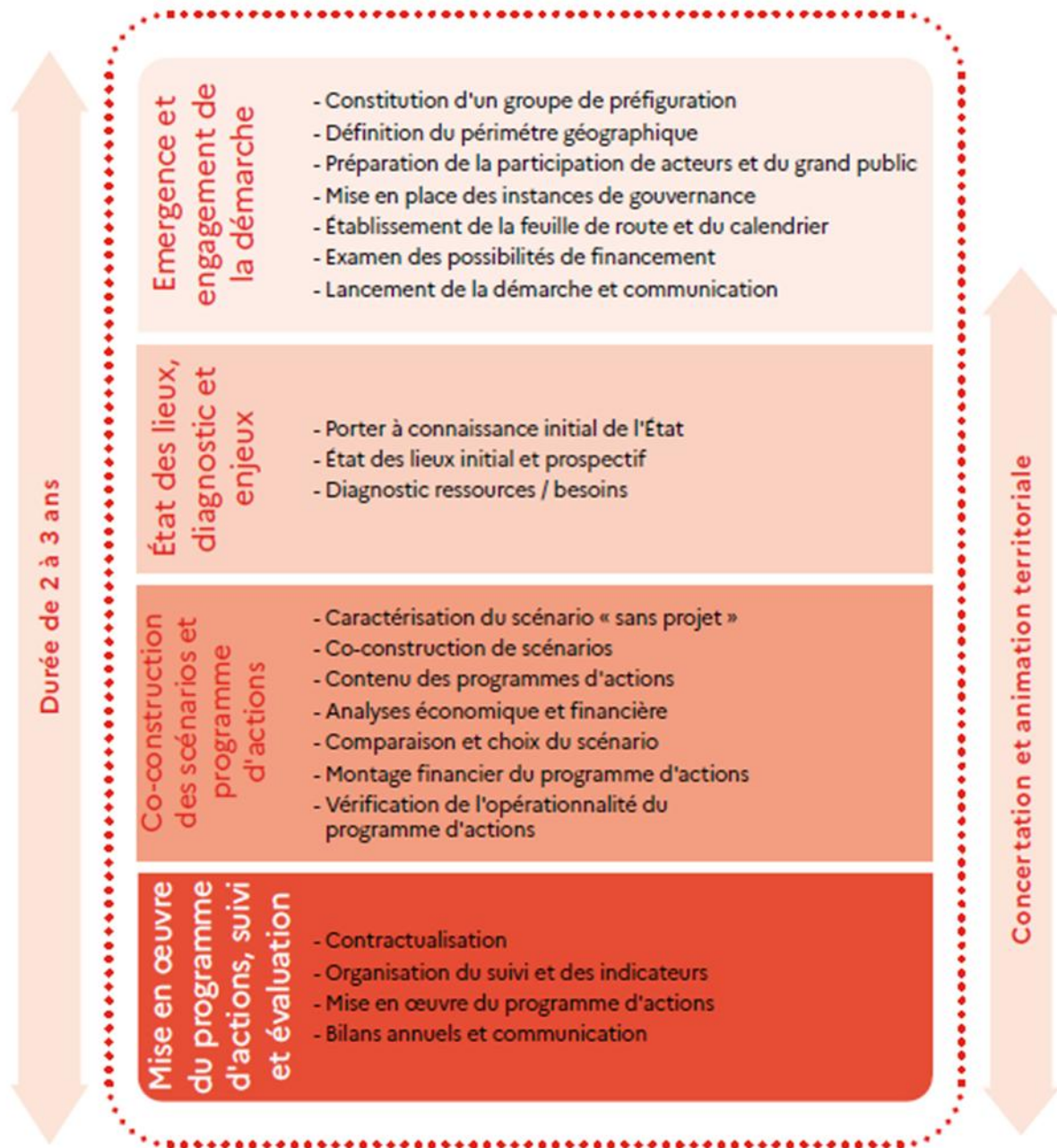
❖ MISE EN PLACE DE LA DEMARCHE PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU (PTGE)

Pour rappel,

Le SMEA a été sollicité par les Services de l'Etat en Drôme pour être « animateur » de la démarche PTGE sur le bassin versant de l'Æygues et a accepté cette sollicitation. Ce choix a été guidé par la volonté du Syndicat de s'inscrire dans une démarche « en cours », le bassin versant ne bénéficiant pas actuellement de démarches de planification du fait de sa création récente :

- PAPI : lancement au 1^{er} janvier 2024
 - Contrat de Milieux (contrat de rivière) :
 - 2002 : dossier préalable de candidature
 - Avis favorable de la commission nationale d'agrément du 12/02/2002
 - 2007 : lancement des études complémentaires
 - 2012 : dossier définitif de candidature
 - Pas de présentation en commission d'agrément
 - 2026 : dossier obsolète
 - SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) :
 - En l'absence de SAGE sur le territoire, la démarche de PTGE et la dynamique de concertation locale ainsi créée, constituera une première étape à la constitution d'une CLE et à l'élaboration d'un SAGE sur le long terme.
- Décisions du groupe de préfiguration (Sous-Préfet de Nyons / Sous-Préfet de Carpentras / DDT26 / DDT84 / AE RMC / SMEA) lors de la réunion du 10 janvier 2024 :
- Recrutement d'un animateur PTGE : **effectif depuis le 1^{er} juillet 2024**
 - **Réunion de lancement le 12 septembre 2024** (maison de Pays de Nyons) / invitation des acteurs en interactions avec la gestion de la ressource (de l'ordre de 200 personnes) / mise en place des instances de gouvernance.
 - 2025 : 2 réunions avec le groupe de travail (SMEA / DDTs / Agence de l'Eau RM&C) pour préparer le Copil à venir
- **Les prochaines étapes pour 2026**
- Réunion du Copil : à venir le 20/01/2026 à Nyons
 - Validation de la gouvernance
 - Présentation du bilan du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)
 - Etablissement de la feuille de route :
 - Réflexion sur le calendrier prévisionnel
 - Organisation de la concertation

Démarche PTGE



Déroulé de la démarche PTGE

ETAPES	RÔLE DES PRÉFETS
Engagement de la collectivité dans la démarche	Le préfet référent veille à la pertinence du périmètre.
Feuille de route du processus (calendrier, gouvernance...)	Le préfet référent valide la feuille de route. Porter à connaissance initial du préfet référent.
Production de l'état des lieux et du diagnostic	Le préfet coordonnateur de bassin, ou le préfet référent par délégation, valide comme suffisante la phase de diagnostic.
Proposition du programme d'actions	Le préfet coordonnateur de bassin, ou le préfet référent par délégation, donne l'avis de l'État sur la suffisance du programme d'actions.
Adoption du PTGE par la structure porteuse et engagement des partenaires mobilisés	Approbation du PTGE par le préfet coordonnateur de bassin.

❖ ANIMATION DU SITE NATURA 2000 FR9301576 DE L'ÆYGUES AVAL

Pour rappel,

La Région Sud PACA a demandé au Syndicat, en 2024, de se positionner à nouveau sur la désignation de la structure animatrice et ce pour les trois ans à venir (2025 / 2026 / 2027) afin d'être en adéquation avec la période de financement du poste affecté à l'animation dudit site Natura 2000.

Le Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues poursuit donc sa mission d'animation du site Natura 2000 FR9301576 de l'Aygues.

Ainsi,

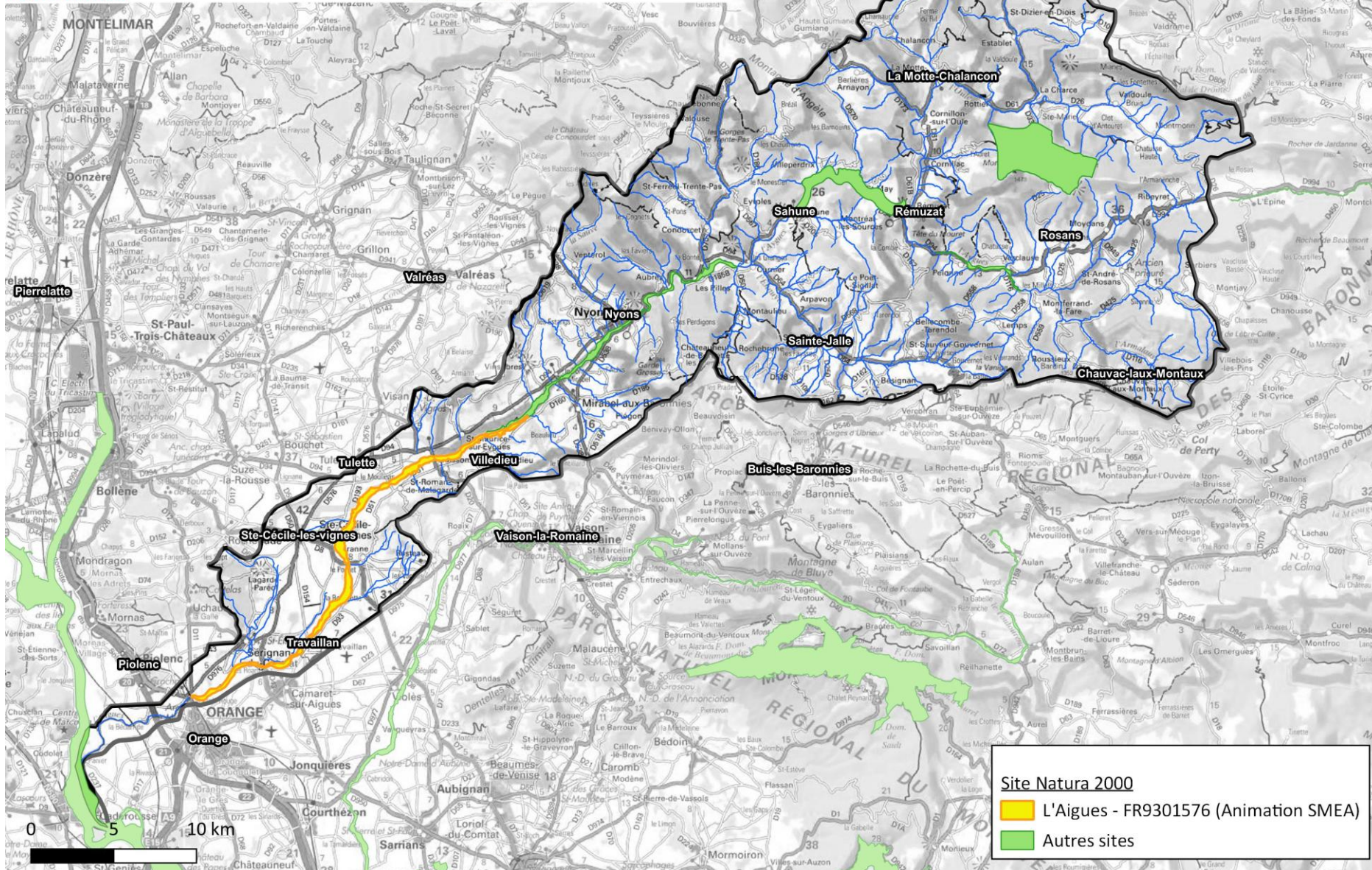
- Le SMEA a été désigné, le 11 juillet 2024 lors de la réunion des collectivités dudit site, à l'unanimité, structure animatrice pour les 3 années à venir, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027. A cette même date, le Président a également été désigné, à l'unanimité, Président du COPIL Natura 2000 de l'Aygues.
- Par délibération n°2024-014 du 27 septembre 2024, un poste au sein du SMEA a été affecté pour 33 % d'un ETP. Le montant prévisionnel des dépenses pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2027 s'élève à 53 714.96 € financé par la Région Sud-PACA et l'Union Européenne – FEADER pour le même montant. La subvention a été accordée le 9 octobre dernier. La convention d'attribution de l'aide FEADER est en cours de signature.
- Actions potentielles à venir :
 - Accompagnement dans l'élaboration du Plan de gestion du site Ramières Hautes à Buisson
 - Accompagnement dans l'élaboration du Plan de gestion des sites Canal du Muzet et Hautes Rives à Cairanne
- Le périmètre d'intervention concerne les communes suivantes : Saint Maurice sur Eygues, Tulette, Villedieu, Buisson, Saint Roman de Malegarde, Sainte Cécile les Vignes, Cairanne, Travaillan, Sérignan du Comtat, Camaret sur Aygues et Orange.
- Dans le cadre de la loi 3DS votée en 2022, l'Etat a transféré une partie des compétences d'autorité administrative de gestion des sites Natura 2000 terrestres aux régions. Elles gèrent notamment les subventions ETAT et FEADER de ces sites. Pour celle qui nous concerne, il s'agit de la Région Sud PACA.
- Une Réunion de Cadrage Préalable à l'Animation s'est tenue le 4 décembre 2025 pour préparer le Copil à venir.
- Un Copil s'est tenu le 10 décembre 2025 à Saint Roman de Malegarde avec ordre du jour :
 - Bilan de l'animation du DOCOB pour les années 2024/2025
 - Présentation des perspectives pour les années 2026/2027

Envoyé en préfecture le 13/02/2026


Reçu en préfecture le 13/02/2026

Publié le

ID : 026-200091718-20260123-DCS_2026_002-DE



Site Natura 2000

 L'Aigues - FR9301576 (Animation SMEA)

 Autres sites

❖ Vers un « Contrat Eau et Climat » pour le bassin versant de l'Æygues

En l'absence de contrat de milieu et de contrat de rivière au sein du bassin versant de l'Æygues, il apparaît opportun de mettre en place la nouvelle démarche intitulée « Contrat Eau et Climat » de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse qui est inscrite dans leur 12^{ème} programme de financement pour 2025-2030. A ce titre l'Agence de l'Eau RM&C a procédé à une présentation de cette démarche aux élus du S%MEA et des EPCI membres, le 9 avril 2025.

Cette démarche permettra de répondre aux attentes des partenaires financeurs, et notamment de l'Agence de l'Eau en matière de gouvernance et d'engagement de démarche telle que la définition de l'espace de bon fonctionnement, la mise en place d'une stratégie foncière, ...

Il permettra également de bénéficier d'aides financières contractualisées (taux du 12^{ème} programme de l'AE RM&C acquis et maintenus même en cas d'évolution lors du prochain programme) pour le SMEA (grand cycle de l'eau) et les autres collectivités intervenant dans le domaine de l'eau (petit cycle de l'eau) sur le territoire.

Le Contrat Eau & Climat, c'est :

- A la main des **collectivités**
- Outil opérationnel de **financement**
- Concrétise le volet « eau » de la planification écologique (CRTE)
- Vision de **court terme** : actions à démarrer sur 2-3 ans
- **Financements sécurisés** sur la durée du contrat
- Plusieurs maîtres d'ouvrage compétents, dont un porteur
- Avec des co-financeurs et partenaires associés
- A une **échelle cohérente** pour l'action sur le sujet de l'eau : le bassin versant
- **Multithématiques** sur l'eau (GEMAPI, eau potable et ressource, assainissement, pluvial)
- **Approche globale et ambitieuse** intégrant le **programme de mesures** (pdm) et le **Plan d'adaptation au changement climatique** (PBACC)
- **Ouvert** aux sujets liés (biodiversité, agriculture, nature en ville, etc...)
- Avec les principales **collectivités** compétentes
- Assis sur une **gouvernance** locale de l'eau
- Installe une **animation du territoire** en direction des communes, des usagers et des citoyens

Les objectifs :

- Nouer un **partenariat** fort avec (et entre) les structures inter-communales compétentes
- Orchestrer le **dialogue** entre ces collectivités et coordonner leurs actions structurantes
- Ouvrir à ces collectivités des moyens financiers pour mener des actions ambitieuses et mettre en place une **animation/ingénierie** à destination de leur territoire

Concrètement, avec qui ? :

- **Un chef de file / porteur / animateur** : SMEA
- **Acteurs clés** : EPCI-FP, syndicats compétents, SMEA
- **Un pilotage par une gouvernance à mettre en place**

Les conditions :

- Respect des **conditions minimales** fixées par le bassin Rhône- Méditerranée : prix de l'eau, compteurs, schémas...
- Respect des **échéances réglementaires** : exemple du transfert de compétences
- Aligner les **moyens humains** nécessaires à l'élaboration du contrat (porteur), puis à son animation/suivi (porteur) et son exécution
- Concrétiser la volonté du territoire par une **lettre d'intention**
- Aligner le **niveau d'ambition** des intentions aux enjeux du territoire : exemple de l'atteinte des objectifs de sobriété et de bon état des eaux

Après échange avec les différentes communautés du bassin versant de l'Æygues, les modalités d'organisation de la démarche s'établissent comme suit :

- Animation du Contrat Eau et Climat : mission confiée au SMEA
- Actions du petit cycle de l'eau (Eau et Assainissement)
 - CCD et CCBDP prévoit de recruter un agent ETP pour la rédaction des fiches actions
 - CCSB / CCDSP / CCVV / CCAOP / CC-POP : Le SMEA se chargera de la rédaction des fiches actions car peu de communes concernées et un seul interlocuteur (transfert de la compétence Eau et Assainissement à la CC-POP / RAO)
- Actions du grand cycle de l'eau (Rivière)
 - Le SMEA prévoit de recruter un agent ETP qui se chargera de la rédaction des fiches actions du grand cycle de l'eau et de l'animation du Contrat Eau et Climat à l'échelle du bassin versant de l'Æygues.

Feuille de route de l'année 2026 :

- 1^{er} trimestre 2026 : dépôt de la lettre d'intention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse
- Début avril 2026 : Recrutement d'un agent à temps plein pour rédiger le plan d'action du grand cycle de l'eau et animer le Contrat Eau et Climat / poste financé par l'Agence de l'Eau RM&C à hauteur de 70%
- Copil à organiser

❖ Zone humide de l'étang de Ruth (Sérignan du Comtat) : une démarche d'intérêt général

Conformément à ses statuts, le Syndicat se doit de mettre en œuvre la compétence GEMAPI notamment au travers de l'item 8 défini à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement qui vise « la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ».

L'étang de Ruth situé à Sérignan du Comtat s'inscrit dans les 30 zones humides prioritaires en Vaucluse, elle est classée 3^{ème} dans la hiérarchisation départementale, et la stratégie d'intervention préconisée pour celle-ci est une restauration.

La zone humide « étang de Ruth », d'une surface de l'ordre de 31 hectares, de type « marais et landes humides de plaines et plateaux » (uniquement 3 en Vaucluse de ce type), présente des fonctionnalités altérées, des pressions fortes (drainage, mise en culture), un fort potentiel de restauration ainsi que des enjeux de biodiversité majeurs.

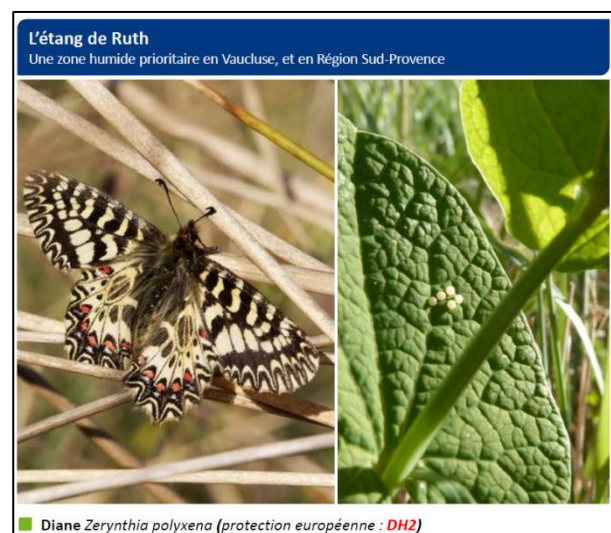
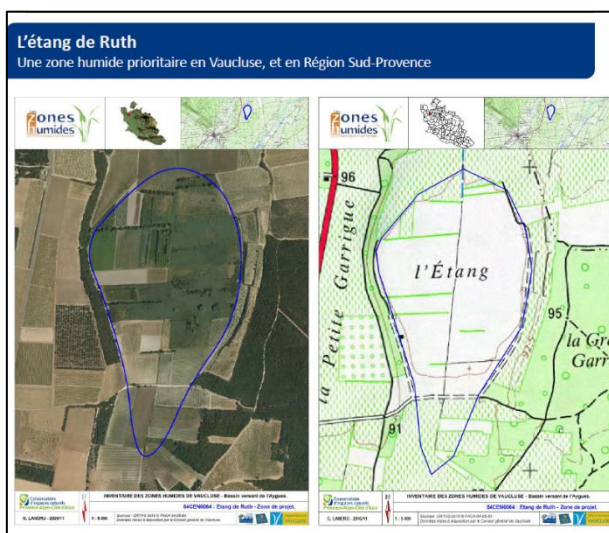
Depuis plusieurs années, la CCAOP, en partenariat avec le CEN PACA, s'est engagée dans une démarche d'acquisition foncière des parcelles constituant cette zone humide. Conformément à ses statuts, le Syndicat se doit, une fois la CCAOP propriétaire du foncier, d'engager une démarche de protection et de restauration de l'étang de Ruth.

Cette démarche de protection et de restauration s'appuiera sur un plan de gestion issue d'une étude-diagnostic des fonctions hydriques et d'un état des lieux-diagnostic de la biodiversité du milieu, intégrant ainsi les composantes hydrologiques et écologiques de la zone humide.

Le plan de financement de cette opération s'établissait comme suit :

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant TTC
Etude diagnostic des fonctions hydriques / équipement hydrique	90 000 €	Agence de l'Eau RM&C	60 000 €
Etude état des lieux - diagnostic de la biodiversité		Département de Vaucluse (ENS)	
Gestion / Communication		SMEA	30 000 €
Saisissez du texte ici	90 000 €		90 000 €

Les crédits alloués à la réalisation de cette opération figuraient initialement au budget primitif de 2025. Son lancement n'ayant pu intervenir au cours de cette année, ces crédits sont reportés sur le budget primitif de 2026.



C-ANALYSE RETROSPECTIVE

Afin d'éclairer le débat sur les orientations budgétaires 2026, il convient de porter un regard sur l'évolution de la structure budgétaire de la collectivité au travers d'une rétrospective de l'exécution des six derniers exercices budgétaires.

Concernant l'exercice 2025, les éléments suivants sont présentés à titre indicatif, dans l'attente de l'adoption du compte financier unique.

Pour mémoire, le budget primitif 2025 (décisions modificatives incluses) a été voté de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 1 767 683.81 €
- Section d'investissement : 2 386 625.51 €

C-1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

1-1 RESULTAT 2025 ATTENDU

Libellés	Ex-syndicats			Frais de structure	GEMA	PI	Bénéfice Locale		Total général
	SIDREI	SIDRESO	SMAA				GEMA	PI	
Section de Fonctionnement - Réalisé 2025									
Dépenses	504,90	0,00	5 105,08	578 034,36	0,00	400,00	0,00	0,00	584 044,34
Recettes	504,90	0,00	3 883,38	626 204,13	218 900,00	16 800,00	0,00	264 400,00	1 130 692,41
Résultat de l'exercice	0,00	0,00	-1 221,70	48 169,77	218 900,00	16 400,00	0,00	264 400,00	546 648,07
Résultat reporté	8 955,47	12 147,07	268 459,43	305 069,05	11 535,11	9 192,54	0,00	-3,86	615 354,81
Résultat cumulé	8 955,47	12 147,07	267 237,73	353 238,82	230 435,11	25 592,54	0,00	264 396,14	1 162 002,88

1-2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	Evolution 2025/2024
70 - produits des services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74 - dotations et participations	500 550,00	864 958,28	811 090,00	863 670,30	927 733,00	1 115 988,98	20,29%
75 - autres produits de gestion	0,00	1,29	1,27	1 961,51	1 676,65	1,15	-99,93%
76 - produits financiers	43,81	43,81	0,00	0,00	0,00	0,00	
77 - produits spécifiques	277,00	0,00	0,00	342,67	556,89	3 633,90	552,53%
Recettes réelles de fonctionnement	500 870,81	865 003,38	811 091,27	865 974,48	929 966,54	1 119 624,03	20,39%
042 - opération d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	865,00	4 104,00	11 068,38	169,70%
043 - opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	865,00	4 104,00	11 068,38	169,70%
Recettes de fonctionnement	500 870,81	865 003,38	811 091,27	866 839,48	934 070,54	1 130 692,41	21,05%

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 130 692.41 € en 2025. Elles sont en augmentation de 21.05 % par rapport à 2024.

Les recettes sont liées principalement au chapitre 74 qui regroupe à la fois les participations des EPCI membres et les subventions des différents partenaires financeurs (ETAT / Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse / Département 26 / Région PACA / Europe).

Ventilation des recettes du chapitre 74 – Dotations et participations

CHAPITRE 74 / ANNEES	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2025/2024
Contributions des membres / charges de structures	295 550,00	300 000,00	370 000,00	423 266,00	437 512,00	501 035,00	14,52%
Contributions des membres / GEMA	70 000,00	200 000,00	150 000,00	105 000,00	147 568,00	218 900,00	48,34%
Contributions des membres / PI	120 000,00	288 000,00	180 000,00	65 500,00	48 000,00	16 800,00	-65,00%
Contributions des membres / BL - GEMA	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	-100,00%
Contributions des membres / BL - PI	15 000,00	12 000,00	100 000,00	210 000,00	180 420,00	264 400,00	46,55%
Contributions des membres / Total	500 550,00	800 000,00	800 000,00	803 766,00	873 500,00	1 001 135,00	14,61%
Subventions des partenaires financeurs	0,00	55 543,00	11 090,00	59 904,30	54 233,00	114 853,98	111,78%
Total du chapitre 74 - dotations et participations	500 550,00	855 543,00	811 090,00	863 670,30	927 733,00	1 115 988,98	20,29%

L'augmentation de 20.29 % du chapitre 74 s'explique par :

- Une augmentation de la contribution liée à la mise en place d'une action nouvelle intitulée plan de gestion de l'Étang de Ruth dans le cadre du volet GEMA.
- Une augmentation des subventions :
 - Démarche Natura 2000 : La démarche est financée dans sa totalité à la fois par la Région PACA et l'Europe au titre du FEADER
 - Convention 2023 & 2024 : les justifications de dépenses déposées début 2025 ont permis d'encaisser un montant de 25 524.55 € contre 19 690.00 € de rattachements comptables inscrits en 2023 et 2024 pour 25 % d'un Equivalent Temps Plein soit une recette supplémentaire de 5 834.55 €.
 - Le rattachement comptable de l'animation 2025 : animation bien réalisée à hauteur de 33 % comme prévu dans la nouvelle convention (2025-2027) soit une augmentation de la recette de 8% par rapport à l'ancienne convention 2023 & 2024. En effet, on passe d'un temps d'animation Equivalent Temps Plein de 25 % à 33%.
 - Démarche PTGE : La démarche est financée à la fois par le Département de la Drôme et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse.
 - La subvention du Département de la Drôme est quasi identique d'une année sur l'autre. En revanche, il faut noter que cette aide sera supprimée à partir de 2026 puisque l'Agence de l'Eau finance désormais, dans son nouveau programme, les démarches à hauteur de 70 % contre 50 % précédemment.
 - La subvention de l'Agence de l'Eau RM&C est en augmentation par rapport à 2024 soit + 28 601.00 €. Attention, il s'agit de la subvention liée aux missions réalisées en 2024. En effet, il y a un décalage d'un an pour son inscription comptable car compte tenu de son montant incertain, il est préférable de ne pas rattacher cette subvention sur l'exercice en cours. De plus, son versement est conditionné à la réalisation d'objectifs. Ainsi, le recrutement de l'animateur PTGE et la tenue du COPIL en 2024 ont permis l'encaissement de la subvention à hauteur de 73% du montant demandé.

- **Démarche PAPI** : La démarche est financée par l'Etat au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM)
 - Année 2024 : Versement du solde de la subvention de l'année 2024 courant 2025 pour un montant définitif de 6 534.43 € soit une recette supplémentaire de 1 294.43 € par rapport au montant rattaché en 2024 qui était de 5 240.00 €. Pour rappel, la période retenue pour les dépenses éligibles était d'octobre à décembre 2024.
 - Année 2025 : Encaissement d'une avance de 9 000.00 € et inscription d'un rattachement d'un montant de 12 378 € calculé sur la masse salariale de l'animateur et ce pour une année pleine.

1-3 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	Evolution 2025/2024
011 - charges de gestion courante	23 849,19	44 097,71	40 453,76	40 324,60	58 383,23	61 409,79	5%
012 - Charges de personnel	140 376,19	219 545,71	251 521,76	299 025,98	406 736,21	457 368,70	12%
65 - Autres charges de gestion courante	17 222,94	31 771,42	29 948,75	31 008,99	32 491,38	38 202,77	18%
66 - charges financières	9 313,99	4 427,36	3 626,94	2 858,10	2 056,81	1 221,70	-41%
67 - charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses réelles de fonctionnement	190 762,31	299 842,20	325 551,21	373 217,67	499 667,63	558 202,96	12%
023 - Virement à la SI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042 - Dotations	10 785,00	5 287,09	11 428,64	13 225,03	11 901,45	25 841,38	117%
Dépenses d'ordre	10 785,00	5 287,09	11 428,64	13 225,03	11 901,45	25 841,38	54%
Dépenses de fonctionnement	201 547,31	305 129,29	336 979,85	386 442,70	511 569,08	584 044,34	14%

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 584 044.34 € en 2025 soit une augmentation de 14% par rapport à 2024 qui s'explique par :

- La mise en place de la démarche PAPI avec le recrutement d'un contractuel exerçant les fonctions de chargé de mission – animation PAPI en année pleine ;
- La mise en place de la démarche PTGE avec le recrutement d'un ingénieur principal exerçant les fonctions de chargé de mission – Ressource en Eau / PGRE / PTGE en année pleine ;
- Le renfort de l'équipe avec le recrutement d'une apprentie sur le volet Natura 2000 du 1^{er} janvier au 31 août 2025 ;
- Diverses augmentations des assurances (RC / Automobile / Garantie Statutaire / PJ etc...);
- L'augmentation du chapitre 65 dû à l'augmentation du nombre de licences Microsoft afin d'équiper les agents recrutés dans le courant de l'année 2025 et l'acquisition d'un logiciel d'aide à la rédaction des marchés publics.
- L'augmentation de la dotation aux amortissements : le montant varie chaque année en fonction du montant et de la durée d'amortissement des biens à amortir. Fin 2024, le Syndicat s'est équipé d'un troisième véhicule de service dont l'amortissement a débuté en 2025.

Cependant, cette augmentation est atténuée par la baisse du chapitre 66 – charges financières qui s'explique par :

- La baisse du montant des intérêts de l'emprunt contracté par l'ancien SMAA auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence, ce dernier étant en fin d'échéancier.



C-2 SECTION D'INVESTISSEMENT

2-1 RESULTATS

2-1-1 RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 ATTENDU

Libellés	Ex-syndicats			Frais de structure	GEMA	PI	Bénéfice Locale		Total général
	SIDREI	SIDRESO	SMAA				GEMA	PI	
Section d'investissement - Réalisé 2025									
Dépenses	3 501,60	17 457,60	24 997,03	21 858,00	479 303,52	83 410,27	0,00	253 139,04	883 667,06
Recettes	1 409,90	0,00	16 010,65	35 816,10	301 391,15	54 218,30	60 000,00	205 295,94	674 142,04
Résultat de l'exercice	-2 091,70	-17 457,60	-8 986,38	13 958,10	-177 912,37	-29 191,97	60 000,00	-47 843,10	-209 525,02
Résultat reporté	-905,00	25 057,77	-12 127,27	13 938,41	-14 345,31	415 196,06	0,00	52 905,24	479 719,90
Résultat cumulé	-2 996,70	7 600,17	-21 113,65	27 896,51	-192 257,68	386 004,09	60 000,00	5 062,14	270 194,88

2-1-2 RESULTAT DES RESTES A REALISER 2024 ATTENDU

Libellés	Ex-syndicats			Frais de structure	GEMA	PI	Bénéfice Locale		Total général
	SIDREI	SIDRESO	SMAA				GEMA	PI	
Section d'Investissement - RAR 2025									
Dépenses	0,00	0,00	0,00	27 896,51	284 367,20	528 101,09	0,00	322 373,06	1 162 737,86
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	289 882,16	134 311,00	0,00	53 087,68	477 280,84
Résultat des RAR 2025	0,00	0,00	0,00	-27 896,51	5 514,96	-393 790,09	0,00	-269 285,38	-685 457,02
Résultat Exercice + Résultat RAR	-2 996,70	7 600,17	-21 113,65	0,00	-186 742,72	-7 786,00	60 000,00	-264 223,24	-415 262,14

2-2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS

Chapitre	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	Evolution 2025/2024
20 - immobilisation incorporelle	670,80	4 957,20	73 824,00	48 888,00	24 537,30	11 544,00	-52,95%
21 - immobilisation corporelle	24 397,95	18 762,04	4 357,45	18 251,63	37 173,84	0,00	-100,00%
23 - immobilisation en cours	104 272,80	15 576,00	119 337,60	6 204,00	17 976,00	10 404,00	-42,12%
Opération d'équipement	244 364,17	356 563,75	392 946,16	398 012,77	429 529,55	829 350,03	93,08%
16 - remboursement d'emprunt	45 555,57	24 512,18	17 767,08	18 516,86	19 298,27	20 112,65	4,22%
Dépenses réelles	419 261,29	420 371,17	608 232,29	489 873,26	528 514,96	871 410,68	64,88%
040 - opération d'ordre entre section	0,00	0,00	0,00	861,00	4 104,00	11 068,38	169,70%
041 - opération patrimoniale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 188,00	#DIV/0!
Dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	861,00	4 104,00	12 256,38	198,64%
Dépenses d'investissement	419 261,29	420 371,17	608 232,29	490 734,26	532 618,96	883 667,06	65,91%

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 883 667,06 € en 2025. Elles sont en augmentation de 65.91 % par rapport à 2024.

Le Syndicat a mis en œuvre en 2025 au titre du :

◆ Volet PI :

- L'enveloppe de travaux d'urgence de 51 220 € a été consommée à hauteur de 20 %. Le reste des crédits disponibles non engagés a été reporté en reste à réaliser.
- Opération 102 : Mission de maîtrise foncière avec le cabinet Euryèce est en stand by également pour cette année 2025.

- Opération 101 : Poursuite de l'étude de modélisation hydrologique et hydraulique + EDD du système d'endiguement de la Rive Gauche de l'Æygues d'Orange. Les dépenses mandatées en 2025 se sont élevées à hauteur de 69 504.67 € TTC. Le reste des crédits disponibles a été porté en reste à réaliser.
- Opération 103 : travaux prévus dans la traversée urbaine de Nyons : seul le dossier réglementaire a été finalisé et réglé en 2025. En raison des crues survenues à l'automne dernier et des conditions hydrauliques défavorables, les travaux sont reportés à la période d'étiage de 2026. Concernant la subvention associée, elle a bénéficié d'une prolongation jusqu'au 31 décembre 2026.

◆ Volet Bénéfice Local – Prévention des inondations

- Opération 150 : Poursuite des travaux réalisés sur la digue Rive Droite de l'Æygues à Nyons avec notamment la réhabilitation du perré de la digue au droit du pont roman. Le montant des travaux s'est élevé à hauteur de 107 365.44 € TTC. Un reliquat de crédit restant à engager a été reporté en 2026 d'un montant de 14 636.56 €. Cette enveloppe permettra la surveillance de l'ouvrage en 2026.
- Opération 151 : Les travaux de la digue Rive Gauche de l'Æygues à Orange au titre de 2024 ont été réalisés en première partie de l'année 2025. Quant à l'enveloppe de travaux pour 2025, cette dernière sert à conforter l'ouvrage à la suite de la tempête de vent survenues dans la nuit du 31 août au 1^{er} septembre 2025. Le SMEA a dépensé, au titre de l'exercice comptable 2025, la somme de 145 773.60 €. Le reste des crédits a été reporté en Reste à Réaliser.

◆ Volet GEMA :

- Le Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) issu de l'ancien syndicat SIDREI pour lequel la DIG est toujours en vigueur :
 - Entretien annuel de la végétation avec l'association Ancre Ressources sous assistance à maîtrise d'ouvrage ONF pour un montant de 85 963.32 € TTC dont un reliquat de 2025 à hauteur de 12 544.00 €
 - Divers travaux de restauration morphologique avec plusieurs entreprises pour un montant global de 349 874.60 €. Les crédits restants ont été reportés en RAR.
- La poursuite de l'étude relative à l'élaboration du nouveau Plan Pluriannuel de Travaux en Rivière (PPTR) à l'échelle du bassin versant auprès de SETEC HYDRATEC pour un montant mandaté en 2025 de l'ordre de 34 275.60 € TTC. Pour mémoire, le montant du marché initial s'élève à 224 082.00 € TTC. Un avenant a été signé début juillet pour un montant de 30 558.00 € à la suite d'une commande de prestations supplémentaires.

◆ Volet Frais de Structure

- Le Syndicat a mis en place son site internet (<https://aeygues.fr/>).



◆ Volet excédents anciens syndicats

- En 2025, les excédents du SIDREI, du SIDRESO et du SMAA ont participé au financement de divers travaux pour un montant global de 25 089.20 € TTC.
- L'excédent du SMAA continue de financer le montant de l'annuité d'emprunt.

2-3 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	Evolution 2025/2024
13 - subvention d'investissement	0,00	104 016,09	72 938,00	446 449,60	87 256,20	164 259,16	88,25%
16 - emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10 - dotations, fonds divers et réserve	36 737,58	79 049,55	49 785,77	50 657,78	65 370,44	17 945,76	-72,55%
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	151 420,23	220 169,95	473 327,00	443 110,31	374 833,10	464 907,74	24,03%
Recettes réelles d'investissement	188 157,81	403 235,59	596 050,77	940 217,69	527 459,74	647 112,66	22,68%
021 - virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 - opérations d'ordre	10 785,00	5 287,09	11 428,64	13 225,03	11 901,45	25 841,38	117,13%
041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 188,00	#DIV/0!
Recettes d'ordre	10 785,00	5 287,09	11 428,64	13 225,03	11 901,45	27 029,38	127,11%
Recettes totale d'investissement	198 942,81	408 522,68	607 479,41	953 442,72	539 361,19	674 142,04	24,99%

Les recettes d'investissement atteignent 674 142,04 € en 2025, soit une progression de 24,99 % par rapport à 2024.

Cette hausse est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- Un quasi-doublement des encaissements de subventions par rapport à 2024. Compte tenu de l'avancement des dossiers d'études et de travaux, plusieurs demandes de versement de subventions ont été effectuées au cours de l'année 2025.
- Une augmentation de l'affectation de l'excédent de fonctionnement par rapport à l'année précédente. Cet excédent est utilisé pour financer les déficits résultant du résultat de la section d'investissement et des restes à réaliser, conformément aux clés de répartition établies.
- Une variation du montant du FCTVA d'une année sur l'autre. Pour 2025, le montant perçu est nettement inférieur à celui de 2024. En effet, les dépenses d'investissement éligibles au FCTVA pour l'année 2023 ont été significativement plus faibles que celles de 2022. Il convient de rappeler que l'exercice 2023 a été marqué par une absence d'assurance responsabilité civile jusqu'au mois de juillet, entraînant la mise en suspens et le report des travaux avec les entreprises sur l'exercice suivant.

D – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 – PROJET DE BUDGET 2026

Le budget 2025 est envisagé en se basant sur les hypothèses ci-dessous :

- Inscription de la participation des structures membres, calculé selon la répartition stipulée dans les statuts en vigueur du Syndicat (cf. arrêté préfectoral du 14 juin 2021) ;
- Charges de structure contribuant à la mise en œuvre des compétences du Syndicat sont à affecter au titre de la compétence GEMAPI ;
- Inscription des dépenses obligatoires (remboursement de l'emprunt et des charges financières, dépenses de personnel, indemnité d'élus, amortissement et provision) ;
- Inscriptions au budget primitif de l'excédent de fonctionnement (affecté aux sections de fonctionnement et d'investissement) et des résultats d'investissement reportés ;
- Inscription des Restes à Réaliser en dépenses et en recettes de la section d'investissement ;
- Inscription des dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à l'exercice des compétences GEMAPI et hors GEMAPI ;
- Poursuite des opérations engagées ;

D-1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1-1 LES PARTICIPATIONS DES EPCI MEMBRES POUR 2026



EPCI	charges de structures	GEMA	PI	Bénéfice Local GEMA	Bénéfice Local PI	Intervention Exceptionnelle	Structure + GEMA + PI	RAPPEL					Evolution 2025/2024
	75% Population / 25% base imposition EPCI	75% Population / 25% Berges	75% Population / 25% Dignes	80% EPCI bénéficiaire / 20% SMEA - clé GEMA - 75% Population / 25% Dignes	80% EPCI bénéficiaire / 20% SMEA - clé PI - 75% Population / 25% Dignes	100% EPCI concerné	Participation par EPCI	ANNEE 2025	ANNEE 2024	ANNEE 2023	ANNEE 2022	ANNEE 2021	
POP	221 696,25 €	108 862,74 €	58 804,53 €	0,00 €	60 936,43 €	0,00 €	450 299,95 €	484 161,29 €	479 557,22 €	393 270,38 €	390 208,37 €	348 471,67 €	-6,99%
CCAOP	107 690,74 €	55 716,37 €	23 442,46 €	0,00 €	2 519,01 €	0,00 €	189 368,58 €	161 613,46 €	140 526,63 €	133 153,11 €	144 020,13 €	154 764,82 €	17,17%
CCVV	17 053,15 €	15 523,10 €	4 536,35 €	0,00 €	487,45 €	0,00 €	37 600,06 €	30 694,23 €	25 846,55 €	23 495,32 €	27 402,11 €	30 789,52 €	22,50%
CCDSP	16 523,72 €	7 998,19 €	2 623,43 €	0,00 €	281,90 €	0,00 €	27 427,25 €	23 709,10 €	20 182,66 €	18 839,36 €	20 294,60 €	21 160,28 €	15,68%
CCBDP	121 641,31 €	99 368,80 €	34 437,10 €	0,00 €	3 700,44 €	0,00 €	259 147,65 €	271 442,83 €	182 965,71 €	213 437,72 €	193 140,85 €	216 918,39 €	-4,53%
CCD	6 218,46 €	4 870,32 €	1 566,20 €	0,00 €	168,30 €	0,00 €	12 823,28 €	10 576,68 €	8 952,88 €	8 220,82 €	9 464,68 €	10 507,62 €	21,24%
CCSB	9 176,37 €	12 317,48 €	1 660,91 €	0,00 €	178,47 €	0,00 €	23 333,24 €	18 937,41 €	15 468,35 €	13 349,29 €	15 469,26 €	17 387,70 €	23,21%
TOTAL	500 000,00 €	304 657,00 €	127 071,00 €	0,00 €	68 272,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	1 001 135,00 €	873 500,00 €	803 766,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	-0,11%
Participation 2025	500 000,00 €	218 900,00 €	16 800,00 €	0,00 €	264 400,00 €	1 035,00 €	1 001 135,00 €						
Participation 2024	431 427,00 €	147 568,00 €	48 000,00 €	60 000,00 €	180 420,00 €	6 085,00 €	873 500,00 €						
Participation 2023	419 500,00 €	105 000,00 €	65 500,00 €	0,00 €	210 000,00 €	3 766,00 €	803 766,00 €						
Participation 2022	370 000,00 €	150 000,00 €	180 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	800 000,00 €						
Participation 2021	300 000,00 €	200 000,00 €	288 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	800 000,00 €						
Participation 2020	295 550,00 €	70 000,00 €	120 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	500 550,00 €						

La participation financière de 2026 est stable par rapport à l'année précédente.



1-2 EVOLUTIONS DES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (hors résultat reporté)

AUTRES RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	EVOLUTION 2026/2025
Volet PI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Volet BL - PI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Volet GEMA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	
Volet BL - GEMA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Charges de structure	0,00	0,00	45 100,00	34 758,00	80 820,00	80 880,00	89 000,00	10%
Hors GEMAPI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Excédent / SMAA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Excédent / SIDREI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Excédent / SIDRESO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	0,00	0,00	45 100,00	34 758,00	80 820,00	140 880,00	89 000,00	-37%

Subventions CD26 + ETAT + FEADER + Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse

Aide financière / plan de gestion de l'étang de Ruth
 Au BP 2026, cette aide a été portée en section d'investissement

Le montant prévisionnel des autres recettes de fonctionnement pour 2026 est inférieur à celui de 2025. Cette baisse s'explique par le fait que l'aide financière de 60 000 €, liée à la rédaction du plan de gestion de l'étang de Ruth à Sérignan-du-Comtat, avait été erronément affectée à la section de fonctionnement en 2025. Cette subvention sera désormais intégrée à la section d'investissement dans le budget primitif de 2026.

Cependant, les autres subventions qui sont liée à l'exercice des missions d'animation sont en légère hausse. On retrouve les demandes de subventions suivantes :

- REGION / FEADER : 17 905 € (poste animation Natura 2000) / Financement à 100 % - 2^{ème} année de la nouvelle demande de subvention pour 33 % d'un ETP.
- ETAT : 22 750 € / Financement d'un poste d'animateur PAPI à 50 % ETP / dossier en cours de dépôt
- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse : subvention déposée fin 2025 pour 2026
 - Gestion quantitative : 24 665 € / 188 journées de mission financées à 70 %
 - Contrat Eau et Climat : 23 680 € / 182 journées de mission financées à 70 %



1-3 EVOLUTIONS DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	EVOLUTION 2026/2025
Volet PI	0,00	0,00	0,00	0,00	9 600,00	18 206,54	17 806,54	-2%
Volet BL - PI	15 000,00	15 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172,90	#DIV/0!
Volet GEMA	0,00	0,00	15 000,00	15 351,88	38 381,42	101 537,11	13 692,39	-87%
Volet BL - GEMA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Charges de structure	263 050,00	364 662,63	565 768,55	656 178,44	825 777,64	871 599,05	930 770,82	7%
Hors GEMAPI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Excédent / SMAA	24 166,43	17 887,00	12 574,95	8 495,00	5 166,00	2 109,00	885,08	-58%
Excédent / SIDREI	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Excédent / SIDRESO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	302 466,43	397 669,63	593 343,50	680 025,32	878 925,06	993 451,70	963 327,73	-3%

Le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement pour 2026 est inférieur à celui de 2025. Cette baisse s'explique par le fait que la dépense relative à la rédaction du plan de gestion de l'étang de Ruth à Sérignan-du-Comtat, avait été erronément affectée à la section de fonctionnement en 2025. Cette dépense sera désormais intégrée à la section d'investissement dans le budget primitif de 2026.

D-2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2-1 PROGRAMME D'INVESTISSEMENT / EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les restes à réaliser de 2025 reportés au budget primitif 2026 sont déjà financés soit par les excédents des anciens syndicats soit par les contributions des EPCI-membres des années précédentes.

Voir ci-dessous le programme annuel d'investissement pour 2026

PROGRAMME ANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2026 (hors restes à réaliser)

	Prévention Inondation			Bénéfice Local - Prévention Inondation		Gestion des Milieux Aquatiques					Bénéfice Local - GEMA	Charges de structure	Total
	Chapitre 23	Opération n°101	Opération n°110	Opération n°150	Opération n°151	Opération n°46	Opération n°50	Opération n°203	Opération n°205	Chapitre 23	Travaux de restauration morphologique	Chapitre 20 Chapitre 21	
Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues	Provisions pour intervention d'urgence	PI - Etudes	Etudes - PAPI	CCBDP Restauration du perré de la digue de l'Eygues à Nyons	POP Restauration génie civil digue de l'Eygues à Orange	SMAA Seuil de Gabet	Excédents anciens syndicats	TRAVAUX ANCRE + ONF Année 2026	ZH : Etang de Ruth Sérignan du Contat	Interventions post-crues			
Dépenses	87 071,00	30 000,00	90 000,00	1 558,00	120 000,00	481 387,00	25 706,01	96 000,00	90 000,00	240 000,00	60 000,00	32 552,00	1 354 274,01
Recettes	0,00	20 000,00	60 000,00	1 558,00	51 728,00	200 578,00	0,00	36 908,00	60 000,00	50 967,00	0,00	21 084,00	502 823,00
Subvention		20 000,00	60 000,00		20 000,00	200 578,00		35 880,00	60 000,00	40 000,00		15 000,00	451 458,00
FCTVA				1 558,00	31 728,00			1 028,00		10 967,00		6 084,00	51 365,00
Autofinancement	87 071,00	10 000,00	30 000,00	0,00	68 272,00	280 809,00	25 706,01	59 092,00	30 000,00	189 033,00	60 000,00	11 468,00	851 451,01
Financé par :	Contribution 2026	Contribution 2026	Contribution 2026		Contribution 2026	Contribution 2026 Excédents SMAA	Excédents SIDREI / SIDRESO	Contribution 2026	Contribution 2025	Contribution 2026	Contribution 2024 Résultat reporté	Amortissements	

Remarques :

• La recette du FCTVA est calculé en multipliant 16,404% aux dépenses TTC mandatées en 2024. Cette recette à encaisser en 2026 est ensuite répartie en fonction des différentes missions du Syndicat (GEMA / PI / Frais de structures / Bénéfice local)

Evolution des dépenses d'investissement (avec les restes à réaliser)

DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT (avec les restes à réaliser)	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	EVOLUTION 2026/2025
Volet PI	120 000,00	408 000,00	816 000,00	787 858,16	686 558,00	611 511,36	735 172,09	20%
Volet BL - PI	0,00	0,00	119 442,72	240 000,00	478 925,00	575 512,10	443 931,06	-23%
Volet GEMA	120 000,00	244 927,20	440 681,05	575 625,85	516 011,00	764 638,00	967 477,20	27%
Volet BL - GEMA	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	0%
Charges de structure	32 500,00	37 601,20	17 210,00	47 866,63	59 694,00	53 387,41	60 448,51	13%
Hors GEMAPI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
Excédent / SMAA	904 120,72	749 598,14	481 974,06	262 159,47	284 648,51	266 350,43	245 239,00	-8%
Excédent / SIDREI	224 731,31	36 750,36	21 120,47	20 160,47	10 695,47	8 955,47	5 958,77	-33%
Excédent / SIDRESO	47 378,35	46 669,84	46 669,84	46 669,84	37 204,84	37 204,84	19 747,24	-47%
	1 448 730,38	1 523 546,74	1 943 098,14	1 980 340,42	2 133 736,82	2 377 559,61	2 537 973,87	7%

2-2 EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES REELLES INVESTISSEMENT (avec les restes à réaliser)	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	EVOLUTION 2026/2025
Volet PI	0,00	0,00	228 000,00	220 500,00	150 061,00	151 275,00	214 311,00	42%
Volet BL - PI	0,00	0,00	19 907,12	49 889,60	89 363,00	78 003,86	106 373,68	36%
Volet GEMA	50 000,00	79 200,00	149 000,00	326 758,00	288 535,00	415 671,00	638 335,16	54%
Volet BL - GEMA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Charges de structure	0,00	0,00	4 111,95	16 500,00	15 714,80	17 994,00	21 084,00	17%
Hors GEMAPI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Excédent / SMAA	354 624,68	317 887,10	289 902,69	202 815,00	0,00	0,00	0,00	
Excédent / SIDREI	53 038,32	53 038,32	1 365,45	0,00	0,00	0,00	0,00	
Excédent / SIDRESO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	457 663,00	450 125,42	692 287,21	816 462,60	543 673,80	662 943,86	980 103,84	48%

Autres recettes : FCTVA / subventions ETAT - CD84 - CD26 et Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse

Les recettes réelles d'investissement sont en augmentation par rapport à 2025. Cette augmentation s'explique par leur origine. En effet, les recettes réelles d'investissement proviennent du :

- FCTVA calculé sur les dépenses payées en 2024 et répartie en fonction des différentes missions du Syndicat (GEMA / PI / Frais de structure / Bénéfice Local – PI etc...)
- Subventions sollicitées auprès des partenaires financeurs tels que l'ETAT / CD 84 et 26 et Agence de l'Eau RM&C. Le montant des subventions diffère d'une année sur l'autre car il dépend :
 - Du montant de la dépense de l'investissement
 - De la nature de l'investissement (Travaux / Etudes)
 - Du pourcentage de subventionnement affecté à l'investissement
 - Du partenaire financeur.

La section d'investissement s'équilibre par l'abondement des contributions des EPCI-membres et les excédents des anciens syndicats (chapitre 021 et chapitre 001).

2-3 ENDETTEMENT

ETAT DE LA DETTE (ex-SMAA)						
ANNEES	Capital restant dû au 01/01	Intérêts	Amortissement capital	Taux d'intérêt	Annuité	Capital restant au 31/12
2026	20 961,41	884,56	20 961,41	4,22%	21 845,97	0,00
		884,56	20 961,41		21 845,97	

Crédits budgétaires 2026 arrondi à : 885,00 20 962,00
 Financé par l'excédent de l'ex-SMAA

Le stock de dette est constitué d'un seul emprunt à taux fixe. Il a été contracté par l'ancien SMAA auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence à hauteur de 300 000 € pour financer les travaux de renforcement et de consolidation des digues de l'Aygues entre l'A7 et la ligne TGV.

Cette dépense que l'on retrouve en fonctionnement au titre des intérêts et en investissement au titre du remboursement du capital restant dû est financée par les excédents récupérés au 31.12.2019 au sein de ce même syndicat. Il s'agit de la dernière année d'annuité.

De plus, le programme annuel d'investissement proposée pour 2026 et présenté ci-dessus ne nécessite pas le recours à l'emprunt.

En conclusion, le projet du budget primitif 2026 pourrait s'élever à :

➤ ***Section de fonctionnement : 1 780 188.57 €***

➤ ***Section d'investissement : 2 550 021.87 €***

E - LES EFFECTIFS ET LES DEPENSES DE PERSONNELS

E-1 Situation au 31.12.2025

Pour assurer les missions de la compétence GEMAPI et hors GEMAPI (Animation du site Natura 2000 FR9301576 / Ressource en Eau), le **Syndicat employait 7 agents en équivalent temps plein (ETP)** :

- 1 ETP exerçant les fonctions de directeur général
- 1 ETP exerçant les fonctions de responsable de gestion administrative, financière et ressources humaines
- 1,50 ETP exerçant les fonctions de chargé de mission GEMAPI – spécialité PI
- 0.50 ETP exerçant les fonctions d’animateur Natura 2000
- 1 ETP exerçant les fonctions de chargé de mission GEMAPI – spécialité GEMA
- 1 ETP exerçant les fonctions de chargé de mission Animation PAPI
- 1 ETP exerçant les fonctions de chargé de mission Ressource en Eau / PGRE / PTGE

➤ Répartition des agents par catégorie hiérarchique et par sexe

Catégorie	Nombre d'agent
A	3
B	3
C	1

Hommes	Femmes
3	4

➤ Répartition des agents par catégorie hiérarchique et catégorie de rémunération

Emploi Permanents	Nombre d'agent			
	A	B	C	Total
Titulaires	3	2	1	6
Non titulaires	0	1	0	1

➤ Répartition des dépenses de personnel par catégories de rémunération pour l’année 2025

Arrêté au 31/12/2025	Traitement de base	NBI	Heures supplémentaires	Régime indemnitaire	Avantage en nature	SFT	Contributions patronales
Emplois Permanents							
Titulaires	183 836	2 855		89 061		1 154	106 340
Non titulaires	23 334			6 368		27	13 025
Emplois Non Permanents							
Non titulaires	514						207
Contrat aidé (apprentissage)	8 793						554



Les agents du Syndicat ont également bénéficié dans le courant de l'année 2025 de diverses mesures comme :

- Le titre restaurant :
 - Bénéficiaires : fonctionnaires, contractuels ou stagiaires
 - Valeur faciale : 10.83 €
 - Participation du Syndicat : 60 %
 - Format : dématérialisé
 - Organisme : Edenred
 - Evolution du nombre de titres-restaurant versés

	2024	2025
Nombre de tickets versés	1225	1195
Montant	13 266,75	12 941,85
Nombre d'agents ETP	9	7,67

- Evolution des transactions

L'utilisation des cartes Ticket Restaurant®

Période d'analyse 2024



L'utilisation des cartes Ticket Restaurant®

Période d'analyse 2025





▪ **Prestations d'actions sociales :**

- Bénéficiaires : fonctionnaires, contractuels
- Organisme : Plurélya
- Mise en place à partir de l'année 2022
- Evolution du montant de la cotisation

	2022	2023	2024	2025
Nombres d'agents	5	5	6	8
Montant de la cotisation	995,00	995,00	1 194,00	1 592,00

- Evolution des prestations versées

Année 2025 / Taux de retour : 60.76 % au 31.12.2025

Montant total des prestations versées	Montant total payé par Plurélya	Montant total payé par les agents	Montant total de CSG payé par Plurélya
2 078,41 €	937,33 €	1 138,9 €	30,03 €

Année 2024 / Taux de retour : 64.79 % au 31.12.2024

Montant total des prestations versées	Montant total payé par Plurélya	Montant total payé par les agents	Montant total de CSG payé par Plurélya
2 556,76 €	763,96 €	1 792,8 €	9,68 €

E-2 Perspective 2025

2-1 Temps de travail effectif

Le temps de travail effectif appliqué au sein du syndicat est toujours de 1 607 heures par an conformément au règlement intérieur du personnel validé par le Comité Syndical le 3 décembre 2021 après avis favorable du comité technique en date du 13 septembre 2021.

Néanmoins, le cycle de travail est de 36 heures par semaine réparti sur 4 jours et ½. Ce qui ouvre droit à 6 journées de Réduction du Temps de Travail.



2-2 Evolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses du personnel

	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	% Evolution 2025/2026
Chapitre 012	229 864,00	219 545,71	334 380,00	251 521,76	394 758,00	299 025,98	479 338,00	406 736,21	548 451,05	457 368,70	612 238,82	12%
Effectif en ETP	4	4	6	4,34	7	5	8	9	9	7,67	9,33	
Modalités	Transfert de personnel Recrutement		Agent supplémentaire arrivé le 24 août 2022		Les 2 agents supplémentaires prévus en 2023 sont reportés en 2024 dont l'animateur PAPI avec date de prise de fonction au 08/01/2024		Arrivé de l'animateur PAPI au 08/01/2024 Arrivé de l'animateur PTGE au 01/07/2024 Contrat d'apprentissage au 01/09/2024 pour compléter le besoin en biodiversité Besoin ponctuel : CDD non titulaire de 2 mois 1/2		1 Directeur général 1 Responsable de gestion administrative / financière et RH 2,50 Chargé de mission GEMAPI 0,50 Animateur Natura 2000 1 Animateur PAPI 1 Animateur Ressources en Eau / PGRE / PTGE 1 Apprentie en Biodiversité		Equipe actuelle au 31.12.2025 soit 7 agents + 1 chargé de gestion administrative / chargé de communication + 1 animateur CEC + Stagiaire (démarche PAPI)	

- * Arrivée au 1^{er} février 2026 de l'agent exerçant les fonctions de Chargée de Gestion Administrative / Chargée de Communication à temps complet afin de répondre aux besoins suivants :
 - Renfort de l'équipe administrative à la suite de la mise des démarches PAPI / PTGE et Contrat Eau et Climat
 - Communication interne et externe
- * Recrutement d'un agent ETP pour animer la démarche « Contrat Eau et Climat »

Les recrutements prévus sur le budget de l'année 2025 ont été reporté au budget 2026. Cependant, le chapitre 012 relatif au personnel accuse une augmentation de 12% qui s'explique par :

- **L'évolution normale des carrières** des agents déjà en place ;
- L'augmentation du taux du contrat « Garantie Statutaire » : + **12%** / nouveau taux : 7.01 % ;
- L'augmentation du taux de cotisation patronale CNRACL : **37.65 %** au lieu de 34.65 % ;
- L'augmentation du taux de cotisation patronale IRCANTEC :
 - Tr A **4.27 %** au lieu de 4.20 %
 - Tr B **12.75 %** au lieu de 12.55 %
- La mise en place de la **participation financière obligatoire de la Protection Sociale Complémentaire**.

2-3 Actions à mettre en place en 2026

- La participation de l'employeur à la Protection Sociale Complémentaire sera mise en place à partir du 1^{er} janvier 2026 :
 - Avis favorable du Comité Social Territorial en date du 04/11/2025
 - Approbation en Comité Syndical en date du 12/12/2025
- Mettre à jour le règlement intérieur du personnel / la Protection Sociale Complémentaire
- Le document unique
- Le règlement intérieur relatif à l'hygiène et à la sécurité.